



COMITÉ DES FÊTES DE MEXY

15^{ème} Vide Grenier

A l'occasion de la fête patronale, le Comité des fêtes de Mexy vous propose de vous inscrire à son prochain vide grenier qui aura lieu le :

Samedi 21 août 2021

dès 8 heures dans les 2 cours de l'école primaire

L'emplacement est au prix unique de **7 euros** (3m maximum)

Installation dès 7h00

Pour tout renseignement veuillez contacter :

Mme Cathy Borelli (06 95 45 03 28)

Ou retourner directement votre inscription accompagnée de votre règlement

COUPON-RÉPONSE

A renvoyer à Mme Borelli (36, rue Jules Ferry 54135 Mexy)

Réponse rapide souhaitée – Places limitées – Date limite d'inscription :

15/08/2021

M. ou Mme

Adresse

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

souhaite participer au vide grenier du **21 août 2021** de Mexy

Paiement par chèque (à l'ordre du **Comité des fêtes de Mexy**) ou en espèces à joindre à votre réservation

Règlement du vide grenier

Le vide grenier est organisé par le Comité des Fêtes de Mexy **le samedi 21 août 2021 de 8h à 18h** dans les cours de l'école primaire de Mexy.

- Les demandes d'inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée, obligatoirement retournées accompagnées du paiement.
- Le paiement de l'inscription peut se faire par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Mexy ou en espèces.
- Aucun matériel (tables, chaises) ne sera fourni pour cette manifestation.
- Le placement est libre, dans une limite de 3 mètres par emplacement (possibilité de réserver plusieurs emplacements si nécessaire).

L'accès se fera par la rue Joliot Curie, mais il ne sera pas possible de garder votre véhicule sur votre emplacement. Un parking, situé en face de la mairie, sera mis à disposition des exposants. Le départ des exposants ne sera possible qu'à partir de 18h, pour des raisons d'accessibilité et de sécurité.

- L'organisateur décline toute responsabilité des objets exposés en cas de vol, perte ou dégradation.
- En cas de désistement tardif (72h avant la manifestation), le paiement reste acquis à l'organisateur. **Une météo maussade ne justifie pas un désistement !**
- Les exposants sont priés de laisser l'endroit qu'ils ont occupé dans un état correct, et de ne pas abandonner d'objets encombrants, volumineux ou autres à l'issue de la manifestation.
- En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur est seul juge, et peut le cas échéant procéder à l'exclusion de l'exposant concerné.
- L'inscription à la brocante signifie que l'exposant a pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans condition.